

Journées de travail Services académiques - EPLE

Rencontres autour des métiers administratifs

Le secrétaire général de l'académie de Toulouse a souhaité aller à la rencontre des personnels administratifs exerçant au sein des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL). Accompagné par ses trois secrétaires généraux adjoints, par le directeur de la Direction des Personnels Administratifs et d'Encadrement (DPAE) ainsi que deux conseillers mobilité carrière (CMC), il s'est déplacé dans tous les départements de l'académie.

Objectifs

Ces journées de travail affichaient trois objectifs importants et complémentaires : resituer l'évolution des métiers exercés au sein des EPLE au regard des grandes transformations et des réformes qu'a pu connaître l'éducation nationale, échanger sur les pratiques afin de dégager des leviers d'amélioration, favoriser les rencontres des personnels trop souvent isolés dans leurs établissements.

Thématiques

Après un exposé par l'équipe de direction sur les grandes lignes de la politique académique, les 700 personnels qui ont participé à ces rencontres ont pu, dans le cadre d'échanges constructifs, exprimer leurs points de vue sur la politique des ressources humaines, l'entretien professionnel, le plan de formation, l'organisation du travail en

EPL, les évolutions techniques et technologiques. Des marges d'amélioration ont été évoquées, elles sont à l'étude afin de vérifier leur faisabilité.

Calendrier

Date	Dpt	EPL	Nbre de participants
03/04/2012	32	Lycée des métiers Le Garros Auch	47
24/04/2012	65	Lycée Théophile Gautier Tarbes	86
15/05/2012	81	Lycée Bellevue Albi	77
24/05/2012	82	Lycée Michelet Montauban	65
04/10/2012	12	Lycée général Ferdinand Foch Rodez	60
18/10/2012	46	Lycée Gaston Monnerville Cahors	63
15/11/2012		Lycée Pierre d'Aragon Murat	64
20/11/2012	31	Lycée Saint Exupéry Bagnac	112
29/11/2012		Collège Marcelin Berthelot Toulouse	122
			696

Mouvement 2013

Le mouvement des personnels du 2nd degré relevant de la DPE est ouvert (Iprof/SIAM), entre le 15 mars et le 1er avril minuit. Entre le 2 et le 7 avril, les formulaires de confirmation doivent remonter par la voie hiérarchique avec les pièces justificatives nécessaires. Du 19 avril au 5 mai, suite à l'instruction des dossiers par la

DPE, les barèmes calculés seront progressivement accessibles sur SIAM1. Du 16 au 22 mai des groupes de travail vérifieront les barèmes. Suivront les CAPA à compter du 14 juin 2013. Au Rectorat, un service téléphonique "info-mobilité" composé de gestionnaires de la D.P.E. est à disposition pour informer et conseiller à toutes les étapes des mutations (cf : Contacts).

Le mouvement intra-départemental des personnels du 1er degré a ouvert, selon les départements, entre le 13 et le 20 mars 2013. Les dates de clôture varient selon les DSDEN, veuillez consulter les sites dédiés. Les CAPD de la première phase du mouvement se tiendront fin mai, début juin 2013.

Le mouvement des personnels ATSS & ITRF-C est ouvert sur le site académique (AMIA).

- Pour les [administratifs cat.B et C](#), [infirmiers et ASS](#), ITRF-C, entre le 13 mars et le 3 avril 2013, avec retour des confirmations par la voie hiérarchique pour le 18 avril 2013.

- Pour les [administratifs cat.](#) A entre le 27 mars et le 16 avril, retour des confirmations par la voie hiérarchique pour le 26 avril 2013. Plus d'infos sur les circulaires (liens actifs).

NB : Pour ces personnels, la **campagne d'avancement par liste d'aptitude** (lien actif vers la circulaire) suivra la conduite des entretiens professionnels. Les dossiers de candidature devront remonter à la DPAE avant le **10 mai 2013**.

Rappel sur le DIF - Droit Individuel à la Formation

Le DIF, une allocation de formation

Sur la base des heures capitalisées dans leur compteur DIF (110 heures pour les personnels à temps plein depuis l'application du décret, calcul au prorata dans les autres cas), et après accord de l'employeur, les agents peuvent bénéficier d'une allocation pour suivre une formation. Elle est versée sur la fiche de paie, sur présentation d'une attestation d'assiduité.

Il s'agit d'une indemnité et non d'une prise en charge de la formation. Elle correspond à 50% du traitement horaire de l'agent, multiplié par le nombre d'heures mobilisées au compteur et effectuées hors temps de service.

Rappel du cadrage académique

Les personnels sont invités à mobiliser leur DIF pour des actions extérieures aux plans national et académique de formation, notamment dans le cadre de la préparation d'une mobilité professionnelle.

Rappel de la procédure

Pour toute demande de mobilisation du DIF formulée au titre de la campagne 2013-2014, le dossier complet, revêtu de l'avis du supérieur hiérarchique, devra être retourné par la voie hiérarchique à l'adresse adéquate pour le **Vendredi 19 avril 2013, délai de rigueur** (30 mars pour les personnels relevant de la DEP).

- Pour les personnels enseignants du 2nd degré Public, d'orientation et d'éducation ainsi que pour les personnels ATSS, le dossier est à retourner au SGA/DRH des services académiques.

- Pour le 1er degré Public, les demandes sont à adresser aux Directeurs académiques des différents départements, qui après avoir formulé un avis, les feront remonter auprès du SGA/DRH, dans les plus brefs délais.

A clôture de la campagne, l'administration a **deux mois** pour les instruire et porter un avis. Plus d'infos dans les circulaires ci-dessous.

Mercredis de la Mobilité

Trois nouvelles sessions d'information sur la mobilité et son cadre légal sont organisées sur le site du rectorat de la Place St Jacques à Toulouse.

Ces conférences sont conçues afin de répondre aux questions de premier niveau qui peuvent éclairer les possibles et les démarches d'une transition professionnelle, et peuvent se poursuivre pour les personnels en projet par un entretien avec un conseiller mobilité carrière. Elles sont ouvertes à tous les personnels de l'éducation nationale. Je vous invite à vous [inscrire](#) à ces prochains rendez-vous (*lien actif*).

- Mercredi **22 mai 2013** de 14h à 17h
- Mercredi **5 juin 2013** de 14h à 17h
- Mercredi **19 juin 2013** de 14h à 17h

Contacts ou liens utiles

☎ DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Questions portant sur le cadrage de la campagne SGA/DRH
T 05 61 17 78 52

- [Circulaire DPE et DPAE](#) et annexes
- [Formulaire de demande de DIF](#)
- [Attestation hors temps scolaire](#)
- [Attestation hors temps de service](#)

- [Circulaire DEP](#) (Enseignement Privé) et annexes

☐ MOUVEMENT 2nd degré/DPE

Pour toute question sur le mouvement consultez la [circulaire](#) ou appelez la cellule "INFO MOBILITE"

T 05 61 17 78 00

De 9 heures à 17 heures à partir du 15 mars 2013

☎ MERCREDIS DE LA MOBILITE

SG/DRH - T 05 61 17 78 52
martine.deveza@ac-toulouse.fr

[S'inscrire en ligne](#)

(liens actifs)

